

Recours au Règlement

M. Guilbault (Saint-Jacques): La déclaration a-t-elle été faite à la Chambre?

M. Mazankowski: Que cela ait été ou non—cela a été dit à la Chambre également à maintes reprises, mais sans qu'on ne fasse jamais allusion à un député en particulier, et il me semble que ce n'aurait pas la même chose lorsqu'on pointe du doigt un député ou un groupe de députés d'un parti politique donné.

Je vois que le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) hoche la tête en signe d'acquiescement, et il faudrait qu'on en tienne compte.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Encore une fois, vous prêtez des intentions.

M. Mazankowski: Je crois que le député sera d'accord pour dire que ce sont de bonnes intentions.

Nous ne discutons pas du fond du débat en ce moment. Nous parlons du mode d'expression parlementaire, et je remercie le chef du Nouveau parti démocratique d'avoir retiré ses paroles. Je sais qu'il conteste certaines déclarations du premier ministre (M. Mulroney), mais il convient de le faire dans les règles. Plutôt que d'affirmer qu'il s'agissait d'un mensonge, rien n'aurait empêché le chef du Nouveau parti démocratique de prétendre que ce n'était pas vrai. C'est pourquoi j'en appelle au député de Skeena (M. Fulton), pour lequel j'ai le plus grand respect—et je sais qu'il se pourrait qu'il attache également beaucoup d'importance à la question en l'occurrence.

Le fait est que nous tentons de faire respecter certaines normes de conduite et de faire en sorte que les députés utilisent un langage tout à fait acceptable. Il m'arrive parfois d'user de termes excessifs et offensants, et je les retire. J'ai regretté de les avoir utilisés. L'honorable leader parlementaire du Nouveau parti démocratique (M. Riis) et moi avons eu un échange de mots, et il a lui-même eu la courtoisie de retirer ses paroles. Selon moi, le fait de reconnaître nos erreurs ne peut que faire grandir le respect que nous avons l'un pour l'autre.

J'en appelle donc au député de Skeena, qui est un excellent député et un dialecticien énergique. Lorsque je me rends dans sa circonscription et que je tente de lui faire perdre son siège, je le fais toujours avec les intentions les plus honorables. Selon moi, ce que nous faisons en l'occurrence est important, non seulement pour les députés, mais, en fait, pour les Canadiens qui nous regardent.

Si n'importe quel député n'apprécie pas certaines affirmations faites par ses vis-à-vis, il peut s'en remettre à la procédure parlementaire, et c'est tout ce que nous réclamons. Je le répète, malgré l'argumentation fort éloquent du député de Saint-Jacques (M. Guilbault), je prétends humblement qu'en l'occurrence, cela ne s'applique pas.

M. Riis: Monsieur le Président, il est rare que je sois d'accord avec mon honorable collègue, mais au sujet de cette question de procédure, je tiens à dire qu'il a soulevé, à mon

avis, une question fort importante lorsqu'il s'est reporté au commentaire 316 de Beauséjour concernant l'imputation de motifs à un député.

C'est donc un peu à regret, alors que je suis d'accord avec mon honorable collègue, que je me reporte au cas du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), qui n'a pas jugé bon de soulever la question. Le même jour, au cours du même échange, comme en témoigne la page 10480 du *hansard*, l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. de Cotret) a parlé de mon honorable collègue de Yorkton—Melville lorsqu'il a demandé ce que ce dernier avait contre l'Ouest du pays et l'Alberta. Bien que j'apprécie le fait que mon collègue me signale cet aspect de la citation, le ministre faisait précisément allusion au député de Yorkton—Melville lorsqu'il a demandé ce que ce député avait contre l'Ouest du Canada, et plus précisément contre la province de l'Alberta. Dans votre réflexion sur la question soulevée par le vice-premier ministre (M. Mazankowski), je vous prie de tenir compte de cela également.

• (1640)

M. le Président: Je vais examiner attentivement ce qui m'a été soumis. Toutefois, je me fais un plaisir de pouvoir dire aux députés que, dans une situation difficile et après un bref ajournement, j'apprécie vivement l'esprit de collaboration et le souci de dignité de tous les députés qui sont intervenus.

Quant au député de Skeena (M. Fulton), je lui demanderai d'examiner sa position. Il sait qu'il peut discuter la question avec ses bons et loyaux collègues. S'il le souhaite, il peut bien entendu en discuter avec la Présidence.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION D'UN MOT JUGÉ INSULTANT

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pendant le discours passionné de son chef, le leader parlementaire du NPD m'a qualifié de «minable». Je me demande si, s'inspirant de l'esprit de cordialité qui règne maintenant à la Chambre, il ne voudrait pas retirer ce mot.

M. Nystrom: Crosbie a dit que ça allait, mais pas pour vous, Joe.

M. Clark (Yellowhead): Il a dit que j'étais un ancien chef, je n'ai rien contre cela.

M. le Président: Je suis tenté de dire que je n'ai rien entendu, mais je donne la parole au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).